



Règlement de La 91 de Gometz-le-Châtel

ORGANISATION :

Les samedi 27 et dimanche 28 avril 2024, RANDOGOM association membre de la FFRandonnée, avec le soutien technique du CDRP 91 organise la 4^{ème} édition de LA 91 DE GOMETZ LE CHATEL.

Cette manifestation est organisée sans esprit de compétition, elle n'est ni une course ni un marathon. Elle propose différentes distances allant de 9km à 91 km. Elle est réservée aux marcheurs en parfaite condition physique, munis de leur inscription. Comme toute activité de sport de plein air, la randonnée comporte un tant soit peu de risques, vous vous engagez à les assumer et à ne pas en faire supporter les conséquences à RandoGom ni au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Essonne (coorganisateur) ou à ses représentants (couverture assurance de l'événement défini au chapitre 2).

Durant la randonnée, vous engagez votre propre sécurité mais également l'image et la responsabilité de l'association organisatrice.

Chaque marcheur est responsable de sa condition physique. L'inscription vaut pour déclaration de bonne condition physique. Les différents parcours nécessitent un entraînement régulier et requièrent une aptitude certaine à un effort sportif soutenu.

Les marcheurs doivent respecter le règlement et les horaires de passages prévus sur les différents parcours.

SÉCURITÉ – ASSISTANCE

La 91 s'effectue majoritairement sur des chemins de randonnée, mais emprunte également des portions de voie publique, où le code de la route s'applique strictement.

Pour les parcours de 91 km, 50 km et 25 km Audax, le port du gilet de sécurité réfléchissant est obligatoire.

Pour le 91 km et le 50 km pendant toute la période de nuit, chaque participant doit obligatoirement disposer d'un éclairage en état de marche et d'un téléphone portable dont les coordonnées auront été communiquées sur la fiche d'inscription. Au départ, lors de

l'émargement, un contrôle d'équipement sera effectué et un bracelet d'identification sera remis à chaque participant. Ce bracelet permettra également d'accéder aux différents ravitaillements.

En outre, bien que l'organisation ait prévu 3 points de ravitaillement sur le 91 km, et 1 point de ravitaillement sur le 50 km, chaque marcheur doit se munir de son propre ravitaillement et d'une réserve d'eau suffisante pour lui permettre de rallier les points de ravitaillement prévus par l'organisation.

Pour ne pas gêner les marcheurs et les équipes de secours, les véhicules suiveurs sont interdits sur le parcours de la marche, à part ceux prévus par les organisateurs officiels. La 91 est un événement de pleine nature, de ce fait, un comportement responsable est demandé à chaque participant : respect de la flore et de la faune.

Un PC sécurité sera activé pendant toute la durée de la manifestation. Il prendra en compte tous les appels au **06 47 17 70 71** et prendra toutes les dispositions nécessaires.

Tout participant est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours.

ASSURANCE

Le CDRP91 assure l'événement en responsabilité civile.

PARCOURS :

Plusieurs parcours pédestres en ligne, à allure libre et sans classement : 25km à allure Audax, 25km ou 19 km, 12 km, 9,1 km et un 15 km en marche nordique .

Pour le 91 km et le 50 km, un fichier GPX et une carte de chaque étape en pdf à imprimer seront fournis par email au plus tard 48h avant le départ. Aucun balisage particulier ne sera mis en place par l'organisation.

Toutes les marches seront accompagnées par des animateurs sauf la 91km. La 50 pourra se faire également en libre (non accompagnées)

Tous les départs et toutes les arrivées sont prévus à Gometz le Châtel.

Les parcours sont sur des chemins, sentiers et petites routes ouvertes à la circulation. Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

HORAIRES

Les horaires et les lieux des différents départs sont indiqués dans le tableau ci-dessous

Epreuve	Départ	Lieu
91	Samedi 27 avril à 16h00	Espace Barbara

50	Samedi 27 avril à 23h00	Espace Barbara
25 Audax	Dimanche 28 avril à 8h00	Espace Barbara
19 ou 25	Dimanche 28 avril à 9h00	Espace Barbara
12	Dimanche 28 avril à 8h30	Espace Barbara
9,1	Dimanche 28 avril à 13h30	Espace Barbara
15 km Marche Nordique	Dimanche 28 avril à 9h30	Espace Barbara

Espace Barbara : rue du Fromenteau 91940 Gometz le Châtel.

Plusieurs horaires de départ et plusieurs circuits pourront être mis en place, en fonction du nombre d'inscrits.

Les inscriptions pour toutes les randonnées seront obligatoires par internet.

Les accueils des inscrits sont ouverts 30 mn avant le départ sur le lieu du départ. Bien que cette manifestation ne soit pas une course, pour des raisons de sécurité, les participants doivent arriver avant 17h00 le dimanche 28 avril 2024.

En outre, pour chaque point de ravitaillement, sont définis des horaires d'ouverture et de fermeture. Tous les marcheurs se trouvant en dehors de ces horaires se placent de facto en dehors de l'organisation.

RAVITAILLEMENT – POSTES DE RAVITAILLEMENT – CONTROLE

Tous les ravitaillements prennent en compte les consignes sanitaires en vigueur à la date des 27/28 avril 2024.

- Pour la 91 : 3 points de ravitaillement (eau, café, thé, chocolat, soupe, fruits, gâteaux, produits sucrés ...) sont assurés sur le parcours par l'organisation ainsi qu'au départ et à l'arrivée.
 - Saint Cyr sous Dourdan : poste ouvert de 19h30 à 22h.
 - Boissy sous Saint Yon : poste ouvert de 0h00 à 5h00
 - Villiers sur Orge : poste ouvert de 3h00 à 9h15.
- Pour la 50 : 1 point de ravitaillement (eau, café, thé, chocolat, soupe, fruits, gâteaux, produits sucrés ...) est assuré sur le parcours à Villiers sur Orge, ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Chaque participant se verra remettre un carton de pointage au départ sur lequel seront renseignés les heures de départ, d'arrivée et les points intermédiaires de ravitaillement.

Les participants non accompagnés sont considérés en autonomie complète entre les points de ravitaillements.

Ne pas oublier d'emporter de l'eau et de quoi pallier des "coups de moins bien".

Attention : Aucun gobelet jetable ne sera distribué sur l'épreuve. Se munir d'un gobelet recyclable.

Une barrière horaire est fixée à 14h sous la D118 à Orsay, soit :

- Au km 82 pour l'épreuve de 91 km
- Au km 41 pour l'épreuve de 50 km

Un rapatriement par voiture sera proposé.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://www.rando91.com/> paiement en carte bleue (en ligne via un site sécurisé) ou par chèque à l'ordre de RandoGom pour les inscriptions courrier. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Cette manifestation est réalisée sans but lucratif, néanmoins une participation aux frais de nourriture est demandée.

Les frais d'inscription sont fixés à :

Epreuve	Tarif
91 Km	18 €
50 Km	15 €
25 Km Audax	5 €
Autres marches	5 €

L'inscription donne droit à :

- La participation à l'épreuve choisie
- L'accès aux ravitaillements (91, 50 et 25 km) pendant l'épreuve et à l'arrivée
- Le rapatriement sur le lieu d'arrivée en cas d'abandon.

Âge minimum de participation : 16 ans pour l'Audax, la 50 et la 91 (avec autorisation parentale obligatoire si non accompagné).

GESTION ET TRAITEMENTS DES DECHETS

Du fait de son inscription, chaque participant s'engage à avoir un comportement responsable vis-à-vis de sa production de déchets. L'organisation place la marche dans un cadre de gestion éco responsable pour que cela soit une réussite. Cet objectif demande la collaboration de tous les participants.

A chaque point de ravitaillement, des moyens de collecte seront mis à disposition. Sur le parcours, nous demandons expressément aux marcheurs de ne pas jeter leurs déchets dans la nature. Le parcours doit rester propre.

DROIT A L'IMAGE

La 91 est un événement public au cours duquel des images ou films peuvent être pris. En vous inscrivant, vous autorisez l'utilisation libre d'images sur lesquelles vous pouvez apparaître. Les images peuvent seulement être utilisées dans le cadre de la promotion de la 91.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

La clôture des inscriptions par internet est fixée au JEUDI 25 AVRIL 2024 à 16h. -

REMBOURSEMENT – ANNULATION D'ENGAGEMENT

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'alerte météo, de consignes sanitaires (Covid 19) ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation. Ce sont les seuls cas où il sera procédé au remboursement des inscriptions dans un délai d'un mois après la date de l'événement.

ABANDON

Tout candidat de la 91 ou de la 50 préviendra le PC de sécurité en cas d'abandon.

Site internet : <https://randogom.com>

Gometz le 1^{er} janvier 2024

Bernard Lian

Président de RandoGom

